



mgen

GRUPE vyv

Le Manifeste MGEN pour la fin de vie

Mutuelle solidaire et engagée, **MGEN a par le passé porté avec force des engagements autant en faveur de la dignité des personnes fragilisées** (seniors, personnes en situation de handicap, de maladie mentale ou en fin de vie...) qu'en faveur des droits des femmes dès les années 60 avec l'accouchement sans douleur, les consultations d'orthogénie et, plus récemment, avec l'engagement sur le droit à la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes.

Notre Raison d'être « **Engagés pour le progrès social et la santé de tous, collectif mutualiste au service de l'intérêt général, prenons soin les uns des autres tout au long de la vie** » réaffirme notre souhait de nous mobiliser sur les sujets de société.



“ Nous, collectif mutualiste, militons pour qu'en France, toutes les personnes en situation de fin de vie soient égales en droit et en dignité ainsi que libres de leurs choix. ”

Rendre effectif le droit au respect et à la dignité jusqu'à la fin

La société doit **protéger l'ensemble de ses membres** et notamment les plus fragiles. En situation de fin de vie, chaque personne, indépendamment de ses moyens financiers, de son âge ou de son lieu d'habitation, doit pouvoir avec ses proches **bénéficier d'une prise en charge de la douleur physique et psychique** et d'accompagnants permettant de **faire perdurer le bien-vivre au-delà des pathologies** ; ce, quel que soit le lieu de prise en charge : EHPAD, domicile, hôpital.

Les métiers du soin et de l'accompagnement doivent bénéficier davantage de **formations initiale et continue sur les soins palliatifs et être significativement valorisés** pour devenir attractifs. Les aidants doivent être **accompagnés psychologiquement, financièrement et être mieux informés** quant à leurs droits. L'évolution démographique rend de plus en plus pressante la nécessité de prise en charge de la fin de vie. Il y a urgence à former et recruter des professionnels, à financer des structures respectueuses des personnes et à développer la prise en charge à domicile.

Enfin, **le sujet de la fin de vie doit avant tout être un sujet de vie** : les structures à but non lucratif alliant les valeurs d'humanisme et de solidarité donnent un cadre propice au respect des personnes fragilisées.

Il ne s'agit pas uniquement d'aider les personnes à survivre à leurs pathologies, mais bien de leur **permettre de continuer d'exister en apportant de la vie aux années gagnées par une prise en charge attentionnée et personnalisée.**

Rendre effective l'égalité de droits face à la fin de vie

Chacun, quel que soit son niveau de revenu, son âge ou son lieu d'habitation doit pouvoir accéder à des soins palliatifs si son état de santé l'exige.

La démocratie sanitaire doit être renforcée en donnant à chacun une information complète sur ses droits. Cette connaissance est un nécessaire préalable à la construction d'un choix éclairé face aux décisions à prendre. Faire de la fin de vie une question sociétale, favoriser les échanges, les recherches et diffuser les informations permettra de se réapproprier collectivement le sujet.

Afin de favoriser l'égalité de droits et le respect des volontés de chacun, **une meilleure appropriation du dispositif des directives anticipées constitue un enjeu majeur**. La mobilisation des professionnels de santé, dont le médecin traitant, permettra d'améliorer la connaissance de ce dispositif et d'accompagner ceux qui le souhaitent dans leur rédaction. La création d'un registre national facilitera le partage des informations et optimisera leur prise en compte.

L'égalité face à la fin de vie est garante de justice sociale.

Permettre la liberté de chacun face aux choix concernant sa fin de vie

Le patient est acteur des décisions qui concernent sa santé : chacun doit pouvoir prendre en conscience les décisions qui concernent sa fin de vie. Pour cela, chacun doit avoir connaissance de ses droits actuels, droits qu'il faut rendre effectifs et encore élargir. En cas de souffrances résultant d'une maladie grave et incurable ou d'un accident, **chaque personne doit pouvoir disposer de la liberté de faire des choix**. Il s'agit de pouvoir prendre des décisions éclairées en lien avec les professionnels de santé, concernant sa prise en charge mais aussi concernant un possible recours à l'aide active à mourir.

L'aide active à mourir doit être **strictement encadrée par la loi** et sa pratique rigoureusement suivie. Les patients, les proches et les professionnels doivent être accompagnés afin que la décision et sa mise en œuvre puissent se dérouler dans la sérénité et le respect de tous. Afin que soient respectées les volontés des personnes en fin de vie, ce choix ne peut se faire que de manière éclairée et en conscience. Ce recours ne doit pas résulter d'une pression sociale ou familiale, ni être une alternative aux problématiques d'accès aux soins palliatifs.

Ce choix intime est une affirmation de la disponibilité de son propre corps, de la liberté de conscience et d'expression, en accord avec le principe de laïcité respectueux des croyances de chacun.

MGEN. On s'engage mutuellement

Nous prenons notre part

Nous contribuons à sensibiliser sur la fin de vie et en faire un sujet de société. Nous avons publié des articles, nous avons soutenu des recherches, nous avons organisé des conférences sur le sujet. Nous avons mobilisé les adhérents, notre réseau de militants et nos équipes des établissements sanitaires et médico-sociaux. Cette année plus de 2600 personnes ont pris part à la rédaction de notre positionnement, qui a été présenté à plus de 3000 adhérents sur tout le territoire.

Au sein de nos établissements sanitaires et médico-sociaux, **nous mettons l'humain au cœur de nos préoccupations afin d'être acteurs du bien-vivre jusqu'à la fin**. Nous sollicitons de manière systématique la rédaction des directives anticipées afin de respecter les choix de chacun. Nous sensibilisons et formons les professionnels sur la fin de vie et sur l'identification et la prise en charge de la douleur.

Nos positionnements marquent l'aboutissement d'un premier temps de réflexion collectif. Ils serviront de socle à une prochaine réflexion sur les évolutions à mener en termes de pratiques, d'accompagnements et de services qui seront proposés aux adhérents, assurés sociaux, patients et résidents du Groupe MGEN.

Acteurs du progrès social, nous nous mettons à la disposition des pouvoirs publics pour travailler sur une évolution des dispositions actuelles et nous porterons ce manifeste auprès des élus de la République.

